



DOSSIER COMPLET

Pièces jointes :

- 2 photos identité
- certificat médical
- attestation de resp. civile
- Ticket sport



- Droit à l'image
- R.I. signé

FICHE D'INSCRIPTION 2017 - 2018

Merci de compléter ce document en lettres majuscules

Restitution des dossiers complets : samedi 30 septembre 2017 au plus tard

Nom : Prénom :

Satut : Etudiant En activité Sans emploi Autre :

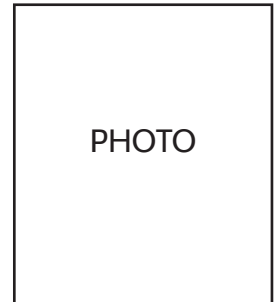
Date de naissance : / / 20

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Port :



Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Qualité	Téléphone
.....
.....

Formule enfants

Profession des parents Père Mère



FORMULES

Cocher la formule choisie

Lieu des cours : Espace Louis Macabiau - 29 chemin de la Nasque - 31770 Colomiers

Formule Columerins		Formule extérieurs	
<input type="checkbox"/> 1 cours	<input type="checkbox"/> 2 cours	<input type="checkbox"/> 1 cours	<input type="checkbox"/> 2 cours
230€ l'année	330€ l'année	340€ l'année	440€ l'année
1 paiement : 230€ 2 paiements : 115€ 3 paiements : 76, 66€	1 paiement : 330€ 2 paiements : 165€ 3 paiements : 110€	1 paiement : 340€ 2 paiements : 170€ 3 paiements : 113, 33€	1 paiement : 440€ 2 paiements : 220€ 3 paiements : 146, 66€
Compris dans la formule : 1 cours de danse au choix + 1 pack 2 t-shirts Break'in School + 1 workshop offert			

Tarif familial : -10% sur le prix global des formules de cours à partir de 2 personnes de la même famille.

COURS (cocher le créneau souhaité)

- cours le mercredi soir 18h30-19h30 (Enfant 6-12ans)
- cours le mercredi soir 19h30-21h00 (Ados initiés/Adultes)
- cours le samedi matin 10h-11h00 (Enfant 6-12ans)
- cours le samedi matin 11h-12h00 (Ados)
- cours le samedi matin 12h-13h30 (Ados initiés/Adultes)



----- MODES DE RÉGLEMENT -----

Par chèque

Si règlement par chèque : à l'ordre de « Break'in School Production »

Paiement(s) par chèque	Montant(s) à régler	Date(s) d'encaissement	Numéro(s) de chèque
1 paiement	- €	- 01/10/2017	- n°
2 paiements	- €	- 01/10/2017	- n°
	- €	- 01/01/2018	- n°
3 paiements	- €	- 01/10/2017	- n°
	- €	- 01/01/2018	- n°
	- €	- 01/04/2018	- n°

Par espèces ou CB

Un seul règlement possible

Paiements	Espèces	CB
1 paiement	- €	- €

Ticket sport d'une valeur de €

> Tout paiement a valeur d'engagement et ne pourra être remboursé quelqu'en soit la raison.

----- CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES -----

sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débiter

- > Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- > 2 photos d'identité
- > 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- > 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)

- > Le règlement intérieur signé
- > L'autorisation au droit à l'image signé
- > Le(s) paiement(s) pour l'année complète
- > Pour les columérins : justificatif de domicile

----- TAILLE T-SHIRTS -----

Entourer la taille de T-shirt souhaitée

6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	XS	S	M	L	XL
-------	-------	--------	--------	----	---	---	---	----



----- MODES D'INFORMATION -----

Cocher les cases souhaitées

Par quel(s) moyen(s) de communication souhaitez-vous être informé concernant les événement, cours, promotions, ... ?


	Oui	Non
SMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone (voix)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mail (abonné à nos newsletters)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Groupe WhatsApp	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOUS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si le tableau n'est pas complètement rempli, vous serez directement inséré dans toutes les listes de diffusion.

Fait à, le / / 20.....

signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

En attendant... rejoignez nous sur les réseaux sociaux !

 Asso Breakinschool- Ecole de danse Hip Hop

 @breakinschool

 @breakinschool

 Break'in School Production

 Break'in School Production

et plus d'informations sur www.breakinschool.com

WWW.BREAKINSCHOOL.COM



----- AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE -----

Je soussigné(e)
Demeurant:

Autorise l'association BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION, à me photographier ou me filmer, dans le cadre des activités de l'Association et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise BREAK'IN SCHOOL PRODUCTION à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Break'in School Production ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment (liste non exhaustive) :

- Presse,
- Livre,
- Carte postale,
- Exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Site internet,
- Affiches

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom. Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le / / 20.....

signature, précédée des noms et prénoms

.....



----- RÉGLEMENT INTERIEUR -----

A LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription.

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours :

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes » ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur :

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur.

Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions :

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses.

Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 7- Respect des lieux :

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages :

Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à en double exemplaire le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :

--



WWW.BREAKINSCHOOL.COM

Cours de danses hip-hop sur Colomiers et Launaguet
Siège social : 29 chemin de la Nasque - 31770 Colomiers
Tél. : 09 73 57 24 58 - Mobile : 06 17 90 07 94 - Mail : contact@breakinschool.com
SIRET 534 137 476 00022 - APE 9499Z



----- RÉGLEMENT INTERIEUR -----

A DETACHER ET CONSERVER PRÉCISEUSEMENT

Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription.

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours :

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes » ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur :

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur.

Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions :

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses.

Dans tous les cas les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 7- Respect des lieux :

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages :

Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à en double exemplaire le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :

--